

042-284210242-20180907-18-08-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2018 Publication : 10/09/2018



# **BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### - RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018 -

## **DÉCISION N° 18 - 08 - 066**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 juillet 2018 s'est réuni le vendredi 7 septembre 2018 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents:

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 10 : Le transfert en pleine propriété d'un bâtiment jouxtant le centre d'incendie et de secours de Saint-Martin-La-Sauveté.

Il est rappelé que le tènement immobilier consistant en la caserne de sapeurs-pompiers avait fait l'objet d'un transfert en pleine propriété le 12 février 2003 au SDIS au moyen d'un acte administratif.

Avec l'accord de la mairie de Saint-Martin-La-Sauveté, les sapeurs-pompiers occupent le tènement immobilier jouxtant ladite caserne. Les bureaux administratifs, une salle de formation et des locaux associatifs y sont ainsi installés.

Afin de régulariser cette situation, il est donc envisagé le transfert dudit bâtiment au SDIS.







Le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-La-Sauveté a validé le principe de cette cession et la procédure envisagée pourrait être un acte administratif, rédigé par les services du SDIS, afin d'économiser les frais de notaire.

Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

#### Article unique:

Le bureau du conseil d'administration autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents au transfert en pleine propriété du bâtiment jouxtant le centre d'incendie et de secours de Saint Martin la Sauveté auprès du SDIS de la Loire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de <u>la L</u>oire

Georges ZIEGLER